

CERCLE ROYAL GAULOIS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE,
5 rue de la Loi, 1000 Bruxelles - Tribune VILLE ET SOCIÉTÉ

Faut-il des tours à Bruxelles ?

Déjeuner-débat du 10 décembre 2008.

Le débat a été introduit par :

Michel Hubert, Professeur et ancien Doyen aux Faculés universitaires Saint-Louis, et Christian Lasserre, consultant immobilier, professeur à La Cambre Architecture, à l'ISURU et à l'UCL -

Thierry Paquot, professeur des universités (Institut d'urbanisme de Paris, Paris XII-Val-de-Marne), orateur invité, s'était fait excuser pour maladie et sera au programme d'un débat ultérieur.

EXPOSES INTRODUCTIFS ET DEBATS.

La problématique des tours à Bruxelles date des années soixante et concerne principalement le centre-ville et les communes de Saint-Josse et Schaerbeek. Implantées au hasard des opportunités foncières et sans souci des perspectives urbaines elles ont donné lieu au vocable de « bruxellisation ».

Michel HUBERT situe les tours à Bruxelles et la bruxellisation en général dans leur contexte historique et politique. Il considère que l'Expo 58 a été l'opportunité saisie par les intérêts routiers pour développer des politiques publiques permettant de créer rapidement un réseau d'autoroutes urbaines et de mettre en place un urbanisme fonctionnaliste et du tout-automobile, à l'américaine : tours de bureaux au centre et habitat dispersé en périphérie. Son exposé a repris l'essentiel de son article récent dans Brussels Studies, revue électronique publiée en trois langues, dont il assure la direction. L'article explique les causes du phénomène et ses conséquences et exprime des propositions pour des politiques alternatives. Il est disponible gratuitement sur le site www.brusselsstudies.be.

Christian LASSERRE situe les tours à Bruxelles dans leur contexte économique et sociale. Elles ont pu être l'expression totémique d'un « corporate pride » davantage que d'une demande forte ou même d'un souci de maximisation de la rente foncière. Une expérience concrète par les Assurances Générales de démolition d'un immeuble haut au centre de Bruxelles et de son remplacement par des immeubles de gabarit haussmanien s'est révélée positive en nombre de m² utiles et favorable au fonctionnement de l'entreprise, par diminution du cloisonnement vertical.

La forme des immeubles relève de conditions institutionnelles (gabarits, largeur maximale des plateaux par étage, impositions en matière de circulations verticales et de sécurité, etc) autant que d'intentions architecturales. En Asie s'y ajoutent des considérations astrologiques et culturelles (Feng Shui).

Dans le cas de Bruxelles il mentionne les objectifs de densification mixte (bureaux commerce et habitat) du quartier européen, exprimée dans le règlement du concours d'urbanisme pour le quartier, ce qui mènera à trouver une solution au financement des services publics (transports en commun et services destinés aux nouveaux habitants).

Le débat a porté sur la nature du phénomène (à partir de 15 étages, selon les règlements en matière d'incendie) et illustré les thèses présentées par une série d'exemples de tours bruxelloises (origine opportuniste et effets « toxiques »).

Pierre Laconte

Fondation pour l'Environnement urbain

Les comptes rendus de débats antérieurs sont accessibles sur www.ffue.org